

temps de la Chambre aujourd'hui pour me moquer des Canadiens, comme le fait cette déclaration. Nous voulons des explications au sujet de la loi sur les mesures de guerre, du droit aux services d'un avocat, de la protection de nos droits et de l'attitude du ministre de l'Expansion économique régionale au sujet du FRAP.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député admettra que ses remarques doivent, à ce stade-ci, porter sur la déclaration et non sur ce qu'aurait pu ou qu'aurait dû contenir cette déclaration. Je prie le député de limiter ses remarques au contenu de la déclaration.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, une phrase ou deux me suffiront pour terminer.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Les mots me manquent pour commenter. . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: . . . utilement et de façon constructive cette déclaration. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je préviens le gouvernement que les citoyens de notre pays comprendront le rapport entre le gouvernement du Canada et la nation seulement lorsque le gouvernement actuel présentera des politiques sur la sécurité sociale et d'autres domaines similaires ainsi que le Livre blanc y relatif, qui nous assureront les politiques bien conçues et pratiques que la population pourra comprendre.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu le ministre dire qu'elles étaient les deux couleurs choisies, j'ai pensé que le ministre des Finances y était pour quelque chose. Le gouvernement semble avoir trouvé un moyen d'afficher à la fois une balance déficitaire et un excédent.

Des voix: Oh, oh!

M. Mather: A vrai dire, cette déclaration est la plus anodine que le gouvernement ait faite ces derniers temps. Le ministre est chargé d'Information Canada. Je profite de l'occasion pour le supplier de dire sérieusement à la Chambre et à tout le pays ce qu'Information Canada fait réellement pour le bien du public. Je crois qu'il y a au *Feuilleton* environ 40 motions portant production de documents. Leur dépôt renseignerait les députés et leurs mandants. Au lieu de s'occuper de symboles, de couleurs et d'autres accessoires inoffensifs, Information Canada et tout le gouvernement devraient donner à la population les renseignements qu'elle réclame et pas seulement ceux que le gouvernement veut bien lui transmettre.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, l'énoncé du ministre ce matin fait suite, je crois, à des déclarations déjà faites par l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), lorsqu'il disait, par exemple, que si une province ne voulait pas reconnaître la participation du gouvernement fédéral à un développement quelconque, Ottawa refuserait toute contribution.

La déclaration de ce matin signifie que le gouvernement fédéral tient à ce que sa participation à quelque développement que ce soit soit reconnue par les provinces, comme, par exemple, dans le domaine de la construction d'hôpitaux et d'écoles techniques, de même que dans

[M. Nowlan.]

le développement de l'Est et de l'Ouest du Canada. On se servira alors de symboles pour montrer à la population que le gouvernement fédéral a bel et bien contribué à l'établissement de centaines de services, ce que la population ignore souvent.

A mon avis, la population devrait connaître les développements provinciaux auxquels le gouvernement fédéral participe. Elle devrait même connaître les développements municipaux et scolaires. La population devrait savoir quel gouvernement procède à la construction de routes. Toutefois, je me demande si cette question est tellement importante à l'heure actuelle, alors qu'il y a beaucoup de chats à fouetter et qu'on devrait présenter des projets de loi en vue de relancer l'économie du Canada.

Servons-nous de symboles pour faire comprendre aux citoyens la participation du gouvernement fédéral et des autorités provinciales, municipales ou scolaires à certains projets. Les Canadiens sauront alors à quoi s'en tenir sur les initiatives fédérales. Quant au gouvernement fédéral, il pourra, dans la mesure du possible, aider à la relance économique au Canada.

* * *

● (11.20 a.m.)

LES DÉPENSES ÉLECTORALES

FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante: Qu'un comité spécial soit formé pour étudier la limitation et le contrôle des dépenses électorales au Canada et à l'occasion, pour présenter un rapport de ses observations et opinions à ce sujet;

Que ce comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers; à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages tel que le comité peut l'ordonner; et à déléguer à des sous-comités l'un ou l'autre de ses pouvoirs sauf le pouvoir de présenter un rapport directement à la Chambre des communes;

Que les témoignages recueillis par le comité pendant la dernière session soient déferés au comité;

Et que les députés qui composeront ledit comité soient nommés à une date ultérieure.

[Traduction]

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'AUTORISATION AU COMITÉ À RÉVISER LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:

Que, relativement à l'article 22 de la Loi sur le commissaire à la représentation, chapitre 40 des Statuts du Canada, 1963, le